

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-51



À la séance ordinaire qui sera tenue le 11 octobre 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-51 : LOT 6 138 671 **(34, 142^E AVENUE)**

La demande vise à :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation de 3,6 mètres au lieu de 4,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre l'aménagement d'une entrée charretière à 1 mètres de l'intersection de 2 lignes d'emprise de voie de circulation au lieu de 5,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre l'aménagement d'une entrée charretière, d'une allée et un espace de stationnement dans le triangle de visibilité qui mesure 4,50 mètres de côté, mesuré à partir du point d'intersection des 2 lignes de pavage ou de leur prolongement tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 11 octobre 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 SEPTEMBRE 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
